**Conseil Municipal**

**Du 17 OCTOBRE 2024 à 19h30**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le
10/10/2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Vincent LEMETTAIS, Maire.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom et Prénom** | **Présents** | **Absents** | **Absents** **excusés** | **Pouvoirs** |
| M. LEMETTAIS Vincent | x |  |  |  |
| M. REVERT Rémi | x |  |  |  |
| M. HORCHOLLE Patrice  |  |  | x |  |
| M. TESSON Guillaume  |  |  | x | Mme BARBULÉE Catherine |
| M. BARBARAY Marc  | x |  |  |  |
| M. BLONDEL Franck |  | x |  |  |
| M. PINEL Julien | x |  |  |  |
| M. LEPREVOST Jean | x |  |  |  |
| Mme BLONDEL Virginie  | x |  |  |  |
| M. FISCHER Christophe | x |  |  |  |
| Mme BARBULÉE Catherine | x |  |  |  |
| M. PATIN Philippe | x |  |  |  |
| M. BARBARAY Philippe |  |  | x |  |
| Mme GROUT Stéphanie | x |  |  |  |
| **TOTAL** | **10** | **1** | **3** |  |

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Madame BARBULÉE Catherine.

M. Le Maire propose l’ajout d’un point supplémentaire : Délibération sur la participation des agriculteurs aux frais de remise en état des ouvrages et du domaine public sur la commune.

**01 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2024.**

Le compte-rendu de la séance du 24 juin 2024, envoyé par mail au conseil municipal, est approuvé à l’unanimité des votants.

**02 – INFORMATIONS DU MAIRE.**

* Départ de Madame FILION Hélène (secrétaire de mairie) remplacée par Madame MASSÉ Aurélie après une période de tuilage.
* Mise en service de la machine à pizzas.
* Suite au passage de l’architecte du CAUE : Actualisation du devis de l’entreprise Atelier Renaissance Normande concernant la réfaction de la corniche de l’église (devis du 04 avril 2023 : 1 882.42 € / devis actualisé du 03 octobre : 1 993.44 €). Devis accepté. Une demande de réouverture de l’église sera faite auprès du SDIS76 après travaux.
* Traçage des passages piétons, bandes de STOP et stationnement école/salle L.Lelièvre par l’Atelier de Traçage et Signalisation en août 2024 (Mutualisation avec le SIVOS qui à tracé des jeux dans la cour de l’école).
* Nettoyage de la cuve à fioul de la mairie par la S.A.S GHTP le 08 août 2024.
* Mise aux normes électriques de la salle L.Lelièvre ( 12 et 13 août 2024 ) suite à la commission Sécurité du 25 juillet 2024 : Dépose d’un disjoncteur général existant et modification câblage TGBT, ajout de 3 diffuseurs lumineux et 1 diffuseur sonore dans les sanitaires, déplacement du sèche-mains de la cuisine vers les sanitaires par DGélek, déplacement de la détente gaz et entretien des aérothermes par l’entreprise MARAINE.
* Ponçage et vitrification du parquet de la salle L.Lelièvre, remplacement des anciennes cornières par des cornières aluminium sur la scène par la SARL LICIN Père et Fils.
* Le 2ème passage de fauchage des talus a été réalisé en septembre 2024 par l’entreprise SAVOYE Christian.
* La pose des coussins berlinois a été réalisée en septembre par l’entreprise A.L.B. TP.
* Acquisition d’une remorque et d’une masse pour le tracteur.
* Réception des Arrêtés subvention du département et de la CCYN concernant les travaux de la route d’Houdetot et du parvis de la mairie : Travaux commandés.
* Fin des travaux de rénovation de la salle des mariages.
1. **–SUBVENTION CLASSE DÉCOUVERTE**

La direction de l’école d’Etoutteville a sollicité la participation financière pour les élèves de la commune, au nombre de 10 (4 élèves de CM1 et 6 élèves de CM2), pour :

* Un voyage au château de Mesnières en Bray pour un montant validé prochainement par le SIVOS EHV.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* **APPROUVE** la participation financière de la commune pour le voyage mentionné ci-dessus pour les Hautotais des classes de CM1-CM2.
1. **– PERSONNEL – ÉVOLUTION DES AGENTS COMMUNAUX**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Christophe DECAUX Agent Technique est en Contrat à Durée Déterminée jusqu’au 31/12/2024. Il propose la mise en stage de M. DECAUX à partir du 1er janvier 2025 pour une durée d’un an. Pendant la période stage, il sera classé au 8 -ème échelon de son grade, avec une ancienneté conservée de 2 mois. Il percevra le traitement afférent à l’indice brut 387, auquel s’ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

A l’issue du stage, il pourra être titularisé. Si ses aptitudes professionnelles étaient jugées insuffisantes, une prorogation pourrait être prononcée par l’autorité territoriale. Un refus de titularisation pourra être envisagée après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Avant le terme normal, il peut être mis fin au stage :

* En cas d’insuffisance professionnelle, après avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors que la moitié du stage est accomplie,
* En cas de faute disciplinaire, après avis du conseil de discipline.

Dans les deux cas, la fin du stage a lieu sans préavis ni indemnité de licenciement et après communication du dossier à l’agent.

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Aurélie MASSÉ Secrétaire Générale de Mairie est en Contrat à Durée Déterminée jusqu’au 31/12/24. Il propose la mise en stage Mme MASSÉ à partir du 1er janvier 2025 pour une durée d’un an.

Le Conseil Municipal APPROUVE :

* La mise en stage de M. Christophe DECAUX à partir du 1er janvier 2025 ;
* La mise en stage de Mme MASSÉ à partir du 1er janvier 2025 ;

 **05 – RAPPORTS D’ACTIVITÉS 2023**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports d’activités 2023 de la MISSION LOCALE Caux-Seine Austreberthe, du SDE76, du Syndicat Mixte d’eau et assainissement ainsi que le rapport d’activité de la Communauté de Communes Yvetot Normandie. Il indique qu’ils sont consultables au secrétariat de la mairie pour les personnes qui le souhaitent.

**06– REPAS / COLIS 2024 DES ANCIENS ET BONS DE CHAUFFAGE 2024**

M. Le Maire indique que la commission CCAS, propose l’organisation du repas des anciens au restaurant Le Champêtre au Hanouard le dimanche 08 décembre 2024 à 12h ou le colis à retirer en mairie pour les personnes qui le préfèrent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* **ORGANISE** le repas de Noël offert aux Anciens de la commune le dimanche 08 décembre 2024 à 12h00 au restaurant le Champêtre au Hanouard.
* **FIXE** à 40 € la participation par personne pour les participants de moins de 65 ans accompagnants ;
* **DÉCIDE** que les administrés de 65 ans et plus auront le choix de s’inscrire au repas ou de prendre le colis ;
* **DE RECONDUIRE** au titre de l’année 2024, le versement de l’allocation chauffage d’un montant de 25 € pour les personnes de 65 ans et plus, présents sur la commune au 1er janvier 2024, y résidant plus de 6 mois dans l’année et ne payant pas d’impôt sur le revenu. La demande devra être faite en mairie sur présentation de l’avis de non-imposition et d’un RIB.

**07 – RAPPORT DE LA CLECT**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes d’Yvetot qui s’est réuni le 1er octobre 2024 pour proposer une évaluation des produits et des charges transférées au 1er septembre 2024 à la suite de l’intégration à l’offre de France Service du Point d’Accès au Droit (PAD) de la ville d’Yvetot.

Le rapport concerne les conséquences du transfert du « Point d’Accès au Droit » ainsi que la méthode d’évaluation des charges transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

* **APPROUVE** le rapport de Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées.

**08 – BORNES ELECTRIQUES SDE76**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la validation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) par la Préfecture. Le mode de gestion retenu pour la mise en œuvre de ce schéma est la DSP (Délégation de Service Public).

La projection d’installations de bornes sur la commune est de 2 points de charge d’un minimum de 3.5 KW répartis sur le parking public soumis à la loi LOM et/ou Climat et Résilience situé Route de Doudeville.

Le début du déploiement des bornes est prévu début 2025.

**09- PROJET NUMERIQUE DE L’ÉCOLE**

Le projet « Le numérique au service de la compréhension en lecture et en résolution de problèmes » porté par la directrice de l’école du Nouveau Monde a été validé en commission académique et bénéficie d’un soutien financier à hauteur de 4 946.04 €.

Pour la mise en œuvre du projet, 2 solutions sont proposées :

1. Les services du rectorat proposent à la collectivité de rattachement de l’école (commune ou groupement de commune) une convention de financement qui prévoit le versement de la subvention (avec une avance minimum à hauteur de 30% dès la signature de la convention et paiement du solde sur présentation des factures). Dans ce cas, il appartient à la collectivité de travailler avec les fournisseurs de son choix.
2. Les services du rectorat (DOS1) procèdent directement aux commandes sur présentation de devis actualisés. A l’issue du projet, une convention de transfert de propriété avec la collectivité sera établie concernant l’acquisition du matériel.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l’unanimité DÉCIDE :

* **DE SELECTIONNER** la solution n°2 qui vise à autoriser les services du rectorat à procéder directement aux commandes sur présentation de devis actualisés. A l’issue du projet, une convention de transfert de propriété avec la collectivité sera établie concernant l’acquisition du matériel.

**10-PYLÔNE TELECOM**

Lors de la réunion du 24 juin dernier, M. Le Maire informait le conseil municipal qu’il avait reçu une offre de la société VALOCÎME de valorisation du foncier de l’antenne située Route d’Etoutteville. En effet, le loyer passerait de 3 000 € à 5 000 € par an.

La question du devenir du bail qui unirait la société VALOCÎME et la commune en cas de dissolution de la société a été posée.

Réponse de Monsieur Jean-Marc LEPROVOST du 9 septembre par mail :

« En cas de dissolution de notre société, ce qui est peu probable, un repreneur serait forcément mis en place, car les infrastructures et surtout les antennes actives nécessaires aux abonnés des opérateurs devraient être maintenues en service.

Aucun problème donc à nous faire confiance, même dans les pires scénarios, voir inenvisageables.

Je me tiens à votre entière disposition pour toute information complémentaire et /ou venir m’entretenir avec vous.

Bien cordialement. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, DÉCIDE :

* **D’ACCEPTER** l’offre de la société VALOCÎME ;
* **D’AUTORISER** M. Le Maire à signer l’ensemble des documents relatifs à cette offre.

**11-SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT**

Nous avons été sollicités par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent pour délibérer sur la participation des agriculteurs aux frais de remise en état de leurs ouvrages et du domaine public sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* **APPROUVE** la participation des agriculteurs aux frais de remise en état des ouvrages du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent et du domaine public sur la commune.

**12-COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS DES SYNDICATS**

M. Vincent LEMETTAIS \* CCYN : Commission mobilité.

M. Christophe FISHER \* Syndicat des Eaux du Caux Central : Point sur le rapport annuel.

\* Commission Bulletin Municipal : Prochaine réunion le mardi 22 octobre 2024 à 11 h à la mairie afin de préparer le Petit Hautotais n°30.

M. Julien PINEL \* SDE76 : Prochaine réunion le 05 novembre 2024.

M. Philippe PATIN \* Commission travaux : Pose des coussins berlinois : certains usagers évitent les coussins et détériorent les accotements. Le poteau Télécom route d’Yvetot a été changé.

Mme Stéphanie GROUT \* Commission CCAS : Déjà évoqué lors de la séance.

Mme Catherine BARBULÉE \* Organisation de la cérémonie du 11 novembre et dépôt de gerbe.

**12 – QUESTIONS DIVERSES.**

|  |  |
| --- | --- |
| Virginie BLONDEL | Interroge M. Le Maire au sujet de la pierre ramassée au niveau du muret de la mairie.*M. Le Maire va mandater l’agent communal afin qu’il répare ce dernier.* |

A l’issue du tour de table, pas d’autres questions ne sont soulevées.

La séance est levée à 20h59.

La séance est levée à

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| M. LEMETTAIS Vincent |  M. REVERT Rémi | M. Patrice HORCHOLLE |
| Pour M. TESSON Guillaume Mme BARBULÉE Catherine | M. BARBARAY Marc | M. BLONDEL Franck  |
| M. PINEL Julien  | M. LEPRÉVOST Jean | Mme BLONDEL Virginie  |
|  M. FISCHER Christophe | Mme BARBULÉE Catherine | M. PATIN Philippe  |
| M. BARBARAY Philippe | Mme GROUT Stéphanie |